

LE MONDE DU CHIFFRE

Des délais de paiement en baisse mais une inquiétude manifeste des entreprises pour l'avenir

20 OCTOBRE 2022

ORGANISATION, GESTION ET DÉVELOPPEMENT



Afin de mettre en lumière le moral et la situation des sociétés françaises au regard de l'environnement inflationniste qui touche la France et l'Europe depuis le début de la crise ukrainienne, le cabinet ARC a mené, avec l'IFOP, une étude sur la perception par les entreprises de leur avenir économique, le financement de leur trésorerie, leurs attentes, l'impact des retards de paiements.

En voici les principales observations.

61 % des chefs d'entreprise misent sur le maintien de leur activité mais ils s'inquiètent d'un ralentissement de l'économie : 64 % d'entre eux pensent que le taux de croissance pour 2022 sera inférieur à 2 %.

Près de 50 % prévoient un délai d'un à deux ans pour effacer les effets des différentes crises subies sur leur santé financière. Mais 1 entreprise sur 10 manque de visibilité et ne peut se prononcer, marquant un niveau d'incertitude en nette hausse par rapport à 2021 (2 %).

Près de 3 entreprises sur 5 (56 %) pensent que l'arrêt progressif du quoi qu'il en coûte va entraîner une augmentation du nombre de dépôts de bilan de leurs clients et plus de 40 % pensent que ces derniers ne seront pas en mesure de faire face au remboursement de leurs créances (PGE, Urssaf, factures...).

Cela étant, on constate que les retards de paiement se sont réduits de 15 à 12 jours, mais aussi que 80 % des entreprises craignent que les délais de paiement deviennent une variable d'ajustement.

73 % des entreprises seraient favorables à la création d'une notation délais de paiement.

50 % des PME déclarent refuser de répondre aux appels d'offres émis par le secteur public.

« Les retards de paiement se sont réduits et c'est un constat très positif. Mais dans un contexte de disparition du quoi qu'il en coûte, de remboursement des PGE, de crainte d'une frilosité des banques, les entreprises redoutent une augmentation des dépôts de bilan et des difficultés de remboursement chez leurs clients. Ainsi, ces dernières pensent très majoritairement que les délais de paiement seront une variable d'ajustement pour optimiser les trésoreries. Or, les petites et moyennes entreprises, sur des secteurs qui sont - ou seront - particulièrement touchés par le contexte économique et inflationniste actuel, manquent cruellement et structurellement de fonds propres, ce qui les fragilise en période de crise. De ce fait, celles-ci seraient les premières et principales victimes d'un allongement des délais de paiement » commente Denis Le Bossé, Président du cabinet ARC.